3° M. le nous présentera un inventaire du linge de son église, ainsi qu'un tableau des indulgences et des messes de fondation, s'il y en a.

4° Les prêtres qui nous accompagneront entendront d'abord les confessions de ceux qui devront être confirmés, et n'entendront celles des autres paroissiens qu'autant que l'œuvre, à laquelle les circonstances nous forcent de nous borner, leur laissera le temps de le faire.

5° Nous aurons soin de donner avis dans chaque mission du jour et de l'heure de notre départ. Messieurs les marguilliers nous procureront alors, ainsi qu'aux personnes de notre suite, les voitures précisément nécessaires pour nous transporter à la suivante.

Sera le présent mandement lu au prône de la messe paroissiale le premier dimanche après sa réception.

Donné à l'Archevêché de Québec, sous notre seing le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, le

† C. F. EV. DE TLOA,

Administrateur.

Par Monseigneur,

EDMOND LANGEVIN, PTRE.,

Secrétaire.

NOTE CONFIDENTIELLE.—La visite épiscopale ne pouvant produire le bien que l'on doit attendre, si l'évêque visiteur n'est pas mis au fait tant du bien qui s'opère dans les paroisses que des abus qui peuvent y exister, Messieurs les Curés sont priés de dresser d'avance, et de nous remettre, dès notre arrivée dans leurs paroisses, des notes qu'ils jugeront propres à remplir cet objet.

Nous avertissons que personne ne doit se présenter à la confirmation revêtu de l'habit clérical, et que tous ceux qui seront préparés pour ce sacrement devront se placer dans la nef de l'église, et non dans le sanctuaire.